

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents  
> h. Comité En exercice  
Syndical ' Présents

37 37 19

Séance du 11 octobre 2010

**Date de la convocation**

23 09 10

**Date d'affichage**

23 09 10

**Objet de la Délibération**

2010-10-15

Adoption des tarifs de vente  
Du CD de l'Orchestre du Pays

L'an deux mille dix

Et le onze octobre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**F.BARSSE** (Bédarieux), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **F.GALBE** (Commune Poujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **H.OBIOLS** (CdC Lirou et Canal du Midi), **M.OLMOS** (CdC Minervoies), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

**SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE**

26 OCT. 2010

**SERVICE COURRIER**

Acte 18/10/100 toire  
après préfecture  
le 18/10/10  
après préfecture

2010-10-15

**Objet : Adoption des tarifs de vente du CD de l'Orchestre du Pays**

Le spectacle de l'Orchestre du Pays intitulé «La Chanson de la Croisade» a été enregistré et va faire l'objet d'une édition sonore à cinq cents exemplaires, sous forme d'album destiné à la vente.

Il convient donc de fixer le tarif de la vente de cet album «La « Chanson de la Croisade». Je vous propose donc de retenir la tarification suivante, étant précisé qu'il s'agit d'un double album :

- **8 € 50 TTC** pour les membres de l'Orchestre, les membres du Syndicat Mixte et les membres du Conseil de Développement du Pays,
- **10 € TTC** pour le public.

Pour information, le CD «Le Clairon du Gueux» réalisé en 2008 dédié au centenaire de la révolte vigneronne est maintenu au tarif unique de 12 € TTC.

Par ailleurs, la régie de recettes et d'avances consacrée à l'action culturelle est intitulée «Musiques au cœur du Vignobles» en lien avec le festival du même nom. Cette opération n'existant plus, il est proposé de procéder au changement de nom de ladite régie. Le nouveau nom pourrait être « Orchestre du Pays ».

Comme précédemment, la régie de recettes encaisse la billetterie des représentations de l'Orchestre du Pays et assure également la vente des CD «Le Clairon du gueux» et «La Chanson de la Croisade». La vente des CD donnera en compensation un reçu P1RZ précisant le tarif membre ou le plein tarif. Le montant maximal de l'encaisse en espèces que le régisseur est autorisé à conserver est maintenu à mille cinq cent euros. La régie d'avance reste inchangée.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter la tarification telle que définie ci-dessus et de modifier le nom de la régie.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte la tarification telle que définie ci-dessus et la modification du nom de la régie.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 11 octobre 2010

Le Président  
**Francis BOUTES**



**SOUS-PREFECTURE**  
REÇU LE

26 OCT. 2010

**SERVICE COURRIER**